

# Dossier de demande de subvention de fonctionnement

## Année : 2027

Cocher la case correspondant à votre situation :

- ☐ Première demande :
- ☐ Renouvellement d'une demande

**NOM DE L'ASSOCIATION :**

Vous trouverez dans ce dossier :

- Des informations pratiques pour vous aider à le remplir
- Une demande de subvention (fiches 1,2 et 3)
- Une déclaration sur l'honneur (fiche 4)
- La liste des pièces à joindre au dossier (fiche 5)
- Un compte rendu financier de l'association (fiche 6)

Cadre réservé au service

### Qu'est-ce que le dossier de demande de subvention ?

Ce dossier doit être utilisé par toute association sollicitant une subvention. Il concerne le financement du fonctionnement général de l'association qui relève de l'intérêt général.

Dès lors, il ne concerne pas les financements d'investissements.

Il comporte 6 fiches :

#### • Fiches n°1.1 et 1.2 : Présentation de l'association.

Pour bénéficier d'une subvention, vous devez disposer :

- d'un numéro SIRET;

*Si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite (annuaire des directions régionales sur <http://www.insee.fr>)*

- d'un numéro RNA, ou à défaut, du numéro de récépissé en préfecture.

Ces références constitueront vos identifiants dans vos relations avec les services administratifs.

Le numéro RNA (répertoire national des associations) est attribué à l'occasion des enregistrements de création ou modification en préfecture.

#### • Fiches n°2.1 et 2.2 : Présentation du budget prévisionnel de l'association.

Si vous disposez déjà d'un budget respectant la nomenclature du plan comptable associatif<sup>1</sup>, il vous suffit de le transmettre en ne faisant figurer sur la fiche que le montant de la subvention demandée.

#### • Fiche n°3 : Présentation des activités de l'association

#### • Fiche n°4 : Déclaration sur l'honneur.

Cette fiche permet au représentant légal de l'association, ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant. Attention : votre demande ne sera prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

#### • Fiche n°5 : Pièces à joindre.

#### • Fiches n°6.1 – 6.2 et 6.3 : Compte rendu financier de l'association<sup>2</sup>

Le compte rendu financier est composé d'un tableau compte de résultat et bilan accompagné d'un bilan qualitatif de l'association et de son annexe explicative.

Ce compte rendu est à détacher et à retourner dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au titre duquel la subvention a été accordée, accompagné du dernier **rapport annuel d'activité**.

<sup>1</sup> Règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations homologué par l'arrêté du 8 avril 1999 (J.O. n° 103 du 4 mai 1999 page 6647).

<sup>2</sup> Obligation prévue par l'article 10 de la loi n° 20 00-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration. Cf. arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 publié au Journal officiel du 14 octobre 2006.

## 1-1. Présentation de l'association :

|       |  |
|-------|--|
| Nom   |  |
| Sigle |  |

Objet de l'association : .....

Adresse du siège social : .....

Code postal commune .....

Téléphone / télécopie .....

Courriel : .....

Site internet : .....

Adresse de correspondance, si différente du siège:.....

L'association est-elle (cocher la case) :

☐ nationale

☐ régionale

☐ départementale

☐ locale

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle) :

Votre association a-t-elle des adhérents personnes morales : non ☐ oui ☐ Lesquelles ?

**Identification du représentant légal** (président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom Prénom: .....

Fonction : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

**Identification de la personne chargée du présent dossier de subvention**

Nom Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

**Identités et adresses des structures relevant du secteur marchand avec lesquelles l'association est liée**

## 1-2. Présentation de l'association :

### I ) Renseignements administratifs et juridiques

Numéro Siret : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir p. 2 « Informations pratiques »)

Date de publication de la création au Journal Officiel : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Pour une association régie par le code civil local (Alsace-Moselle), date de publication de l'inscription au registre des associations : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

**Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s)?** ☐ Oui ☐ Non

Si oui, merci de préciser :

| Type d'agrément | Attribué par | En date du |
|-----------------|--------------|------------|
|                 |              |            |
|                 |              |            |
|                 |              |            |

**Votre association bénéficie-t-elle d'un label ?** ☐ oui ☐ non

Si oui merci de communiquer ici les noms :

du label : de l'organisme qui l'a délivré :

**Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ?** ☐ oui ☐ non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

**Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes<sup>3</sup>?** ☐ oui ☐ non

### II ) Renseignements concernant les adhérents

**Nombre d'adhérents de l'association au 31 décembre de l'année écoulée:**

|              | Nombre d'adhérents |       | Montant de la cotisation |
|--------------|--------------------|-------|--------------------------|
|              | Homme              | Femme |                          |
| Drouais      |                    |       |                          |
| Hors Drouais |                    |       |                          |
| <b>Total</b> |                    |       |                          |

### III ) Renseignements concernant les ressources humaines

#### Moyens humains de l'association

Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.

Nombre de bénévoles :

Nombre total de salariés :

Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé ETPT<sup>4</sup> :

Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés : ..... euro

<sup>3</sup> Obligation notamment pour toute association qui reçoit annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions, conformément à l'article L 612-4 du code de commerce ou au décret n°2006-335 du 21 mars 2006

<sup>4</sup> Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail. A titre d'exemple, un salarié en CDI dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un salarié en CDD de 3 mois, travaillant à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 soit 0,2 ETPT. Les volontaires ne sont pas pris en compte.

**IV) Renseignements concernant l'implication dans la vie locale**

Au titre de l'année 2027, l'association souhaite participer aux côtés de la ville aux animations suivantes :

- ☐ Fête de la musique
- ☐ Village estival
- ☐ Fête Nationale
- ☐ La rentrée des associations
- ☐ Octobre rose
- ☐ Commémorations/Vie patriotique
- ☐ Collecte, distribution de la banque alimentaire
- ☐ Flambarts

☐ Autres, à préciser :  
.....  
.....  
.....

**Cocher les manifestations auxquelles l'association s'engage à participer (2 animations minimum selon critères définis)**

## 2.1 Présentation du budget prévisionnel de l'association

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice.

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 2027 ou date de début :

et date de fin :

| CHARGES                                                    | Montant <sup>5</sup> | PRODUITS                                                                   | Montant <sup>5</sup> |
|------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>I - Charges directes</b>                                |                      | <b>I - Ressources directes</b>                                             |                      |
| <b>60 – Achats</b>                                         |                      | <b>70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b> |                      |
| Prestations de services                                    |                      |                                                                            |                      |
| Achat de matières et fournitures                           |                      | <b>74 – Subventions d'exploitation (2)</b>                                 |                      |
| Autres fournitures                                         |                      | État (précisez les Ministères sollicités)                                  |                      |
| <b>61 - Services extérieurs</b>                            |                      | -                                                                          |                      |
| Locations immobilières et mobilières                       |                      | -                                                                          |                      |
| Entretien et réparation                                    |                      | -                                                                          |                      |
| Assurances                                                 |                      | Région (s)                                                                 |                      |
| Documentation                                              |                      | -                                                                          |                      |
| Divers                                                     |                      | -                                                                          |                      |
| <b>62 - Autres Services extérieurs</b>                     |                      | Département (s)                                                            |                      |
| Rémunération intermédiaires et honoraires                  |                      | -                                                                          |                      |
| Publicité, publication                                     |                      | Commune (s)                                                                |                      |
| Déplacements, missions                                     |                      | -                                                                          |                      |
| Services bancaires, autres                                 |                      | -                                                                          |                      |
| <b>63 – Impôts et Taxes</b>                                |                      | Organismes bailleurs (à détailler)                                         |                      |
| Impôts et taxes sur rémunération                           |                      | -                                                                          |                      |
| Autres impôts et Taxes                                     |                      | -                                                                          |                      |
| <b>64 - Charges de personnel</b>                           |                      | Fonds européens                                                            |                      |
| Rémunération des personnels                                |                      | CNASEA (emplois aidés)                                                     |                      |
| Charges sociales                                           |                      | Autres aides, dons ou subventions affectées                                |                      |
| Autres charges de personnel                                |                      | -                                                                          |                      |
| <b>65 – Autres charges de gestion courante</b>             |                      | <b>75 – autres produits de gestion courante</b>                            |                      |
| <b>66 – Charges financières</b>                            |                      | <b>76 – Produits financiers</b>                                            |                      |
| <b>67 – Charges exceptionnelles</b>                        |                      | <b>77 – Transfert de charges</b>                                           |                      |
| <b>68 – Dotation aux amortissements</b>                    |                      | <b>78 – Reports</b>                                                        |                      |
|                                                            |                      | Ressources non utilisées d'opérations antérieures                          |                      |
| <b>II- Charges indirectes</b>                              |                      | <b>II- Ressources indirectes</b>                                           |                      |
| <b>Charges fixes de fonctionnement</b>                     |                      |                                                                            |                      |
| <b>Frais financiers</b>                                    |                      |                                                                            |                      |
| <b>Autres</b>                                              |                      |                                                                            |                      |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>                                   |                      | <b>TOTAL DES PRODUITS</b>                                                  |                      |
| <b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>6</sup></b>               |                      |                                                                            |                      |
| <b>86 – Emploi des contributions volontaires en nature</b> |                      | <b>87 – Contributions volontaires en nature</b>                            |                      |
| Secours en nature                                          |                      | Bénévolat                                                                  |                      |
| Mise à disposition gratuite de biens et prestations        |                      | Prestations en nature                                                      |                      |
| Personnel bénévole                                         |                      | Dons en nature                                                             |                      |
| <b>TOTAL</b>                                               |                      | <b>TOTAL</b>                                                               |                      |

<sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>6</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

## 2.2 Présentation du budget prévisionnel de l'association

*Ce budget doit être établi en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects et l'ensemble des ressources de l'association*

Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc...) :

.....

.....

.....

.....

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) aux activités ?

.....

.....

.....

Pratiques tarifaires appliquées (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :

.....

.....

.....

Règles de répartition des charges indirectes affectées aux activités subventionnées (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

.....

.....

.....

Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet subventionné<sup>7</sup> ?

.....

.....

.....

Autres observations sur le budget prévisionnel de l'association :

.....

.....

.....

.....

---

<sup>7</sup> Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.

### 3. Présentation des activités de l'association

Activité principale de l'association : .....

.....

.....

.....

.....

.....

Intitulé : .....

.....

Objectif de l'activité : .....

.....

.....

.....

Description de l'activité: .....

.....

.....

.....

.....

Public bénéficiaire (caractéristiques sociales, nombre, etc.) : .....

.....

.....

Moyens mis en œuvre : .....

.....

.....

Zone géographique ou territoire de réalisation de l'activité (quartier, commune, canton, département, zone géographique, etc.) – Préciser le nom du territoire concerné(s) : .....

.....

Date de mise en œuvre prévue (début) : .....

Durée prévue (nombre de mois ou d'année-s-) : .....

Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci dessus : .....

.....

.....

Information complémentaire éventuelle : .....

.....

.....



## 4. Déclaration sur l'honneur

**Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit le montant de la subvention sollicitée.** Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom) .....

.....

représentant(e) légal(e) de l'association .....

.....

-certifie que l'association est régulièrement déclarée

-certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;

-certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;

**-demande une subvention de : .....€**

-précise que cette subvention est destinée à : .....

Nom du titulaire du .....  
.....

Banque : .....  
.....

Domiciliation : .....  
.....

Code banque

**JOINDRE IMPERATIVEMENT**

**UN R.I.B.**

**FORMAT BANCAIRE**

Fait, le ..... à .....

Signature

### Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

## 5. Pièces à joindre au dossier demande de subvention.

### **Pour une première demande :**

1. Les statuts régulièrement déclarés, en un seul exemplaire Si l'association est enregistrée dans le RNA (Cf. page 2), il n'est pas nécessaire de les joindre.
2. La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau, ...). Il n'est pas nécessaire de la joindre si l'association est enregistrée dans le répertoire national des associations (RNA).
3. Un relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondant à celle du n°SIRET.
4. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire.
5. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions
6. Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents ci-dessus. En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.
7. Le plus récent rapport d'activité approuvé.
8. Le compte de résultats et le bilan approuvés
9. Association employeuse : attestations de paiement URSSAF et fiscal

### **Pour un renouvellement :**

1. Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale. Si l'association est enregistrée dans le RNA, ce n'est pas nécessaire ;
2. La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée si elle a été modifiée. Ce n'est pas nécessaire si l'association est enregistrée dans le RNA .
3. Un relevé d'identité bancaire de l'association s'il a changé, portant une adresse correspondant à celle du n°SIRET.
4. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir de ce dernier au signataire.
5. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions.
6. Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents ci-dessus. En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.
7. Le plus récent rapport d'activité approuvé.
8. Le compte de résultats et le bilan approuvés
9. Association employeuse : attestations de paiement URSSAF et fiscal

## 6-1. Compte rendu financier : bilan qualitatif de l'association

*Ces 4 fiches sont à détacher et à retourner dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée<sup>8</sup>. Le compte-rendu doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention. Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.*

**Identification:** .....

Nom: .....

Numéro SIRET: |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture: |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Décrire précisément la mise en œuvre des activités : .....

.....

.....

.....

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ? .....

.....

.....

Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation des activités ? .....

.....

.....

Les objectifs de l'association ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ? .....

.....

.....

.....

.....

.....

<sup>8</sup> Cf. Arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

## 6-2. Compte rendu financier de l'association

Exercice 2025

### BILAN ACTIF

|                                                              | N    |                              |     | N - 1 |
|--------------------------------------------------------------|------|------------------------------|-----|-------|
|                                                              | Brut | Amortissements<br>Provisions | Net | Net   |
| <b>ACTIF IMMOBILISE</b>                                      |      |                              |     |       |
| <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>                         |      |                              |     |       |
| Frais d'établissement                                        |      |                              |     |       |
| Frais de recherche et développement                          |      |                              |     |       |
| Concessions brevets et droits similaires                     |      |                              |     |       |
| Fonds commercial                                             |      |                              |     |       |
| Autres immobilisations incorporelles                         |      |                              |     |       |
| Avances et acomptes                                          |      |                              |     |       |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>                           |      |                              |     |       |
| Terrains                                                     |      |                              |     |       |
| Constructions                                                |      |                              |     |       |
| Installations techniques, matériel et outillages industriels |      |                              |     |       |
| Autres immobilisations corporelles                           |      |                              |     |       |
| Immobilisations en cours                                     |      |                              |     |       |
| Avances et acomptes                                          |      |                              |     |       |
| Créances rattachées à des participations                     |      |                              |     |       |
| Autres titres immobilisés                                    |      |                              |     |       |
| Prêts                                                        |      |                              |     |       |
| Autres immobilisations financières                           |      |                              |     |       |
| <b>TOTAL I</b>                                               |      |                              |     |       |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>                                       |      |                              |     |       |
| Avances et acomptes versés                                   |      |                              |     |       |
| Clients et comptes rattachés                                 |      |                              |     |       |
| Autres créances                                              |      |                              |     |       |
| Valeurs Mobilières de Placement                              |      |                              |     |       |
| Banques                                                      |      |                              |     |       |
| Caisse                                                       |      |                              |     |       |
| Charges constatées d'avance                                  |      |                              |     |       |
| <b>TOTAL II</b>                                              |      |                              |     |       |
| <b>TOTAL GENERAL (I +II)</b>                                 |      |                              |     |       |

### BILAN PASSIF

|                                                       | N    |                              |     | N -1 |
|-------------------------------------------------------|------|------------------------------|-----|------|
|                                                       | Brut | Amortissements<br>Provisions | Net | Net  |
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                               |      |                              |     |      |
| Réserve légale                                        |      |                              |     |      |
| Réserves statutaires ou contractuelles                |      |                              |     |      |
| Réserves réglementées                                 |      |                              |     |      |
| Autres réserves                                       |      |                              |     |      |
| Report à nouveau                                      |      |                              |     |      |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b><br>(bénéfice ou perte)  |      |                              |     |      |
| <b>TOTAL I</b>                                        |      |                              |     |      |
| Produits des émissions de titres participatifs        |      |                              |     |      |
| <b>TOTAL II</b>                                       |      |                              |     |      |
| <b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>             |      |                              |     |      |
| Provisions pour risques                               |      |                              |     |      |
| Provisions pour charges                               |      |                              |     |      |
| <b>TOTAL III</b>                                      |      |                              |     |      |
| <b>DETTES</b>                                         |      |                              |     |      |
| Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits |      |                              |     |      |
| Emprunts et dettes financières divers                 |      |                              |     |      |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours      |      |                              |     |      |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés              |      |                              |     |      |
| Dettes fiscales et sociales                           |      |                              |     |      |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés       |      |                              |     |      |
| Autres dettes                                         |      |                              |     |      |
| Produits constatés d'avance                           |      |                              |     |      |
| <b>TOTAL IV</b>                                       |      |                              |     |      |
| <b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>                    |      |                              |     |      |

## COMPTE DE RESULTAT ANNEE 2026 / BUDGET PREVISIONNEL 2027

| DEPENSES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | EXERCICE<br>PRECEDE<br>NT<br>2025 | EXERCI<br>CE EN<br>COURS<br>2026 | PREVISIONS<br>POUR<br>L'EXERCICE A<br>SUBVENTIONN<br>ER<br>2027 | RECETTES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | EXERCICE<br>PRECEDE<br>NT<br>2025 | EXERCICE<br>EN COURS<br>2026 | PREVISIONS<br>POUR<br>L'EXERCICE A<br>SUBVENTIONN<br>ER<br>2027 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| <b>REPORT DEFICIT</b><br><b>DEPENSES DE FONCT.</b><br>- Achat petit matériel<br>- Alimentation<br>- Licences<br>- Location véhicule<br>- Divers<br>- Déplacement<br>- Fourniture de bureau<br>- Entretien<br>- Formation<br>- Affranchissement<br>-<br>-<br>-<br><b>FRAIS DE PERSONNEL</b><br>- Salaire<br>-<br><br><b>AUTRES DEPENSES</b><br>- Assurance<br>- Frais d'engagement<br>- Frais postaux<br>-<br>-<br><br><b>PROVISIONS POUR CHARGES</b><br>-<br><br><br><b>TOTAL</b> |                                   |                                  |                                                                 | <b>REPORT EXCEDENT</b><br><br><b>COTISATIONS</b><br>- Dons<br>- Cotisation Adhérent<br><br><b>SUBVENTIONS</b><br>- Dreux<br>- ordinaire<br>- exceptionnelle<br>- Autres Communes<br>- Conseil Régional<br>- Conseil Général<br>- Etat<br>-<br>-<br>-<br>-<br><br><b>VENTES</b><br>- Manifestations<br>Diverses<br>- Ventes Diverses<br>-<br><br><b>AUTRES RECETTES</b><br>- Remboursement<br>frais<br>-<br>-<br>-<br><br><b>PRODUITS<br/>FINANCIERS</b><br>-<br>-<br><br><b>REPRISE DE<br/>PROVISIONS</b><br><b>TOTAL</b> |                                   |                              |                                                                 |

Fait à Dreux, le

Montant disponible en  
caisse :

Déficit :

Excédent :

|  |
|--|
|  |
|  |
|  |

Le Président,

Le  
Trésorier,

## 6-3. Compte rendu financier de l'association : données chiffrées

Règles de répartition des charges indirectes affectées aux activités subventionnées (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) : .....

.....

.....

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'association et le budget final exécuté : .....

.....

.....

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation des activités subventionnées<sup>9</sup> : .....

.....

.....

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'association subventionnée : .....

.....

.....

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association

certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait, le ..... à .....

Signature

---

<sup>9</sup> Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.

## **CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN**

**DE L'ASSOCIATION ou FONDATION : .....**

**Ce contrat est conforme aux dispositions du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État.**

**L'article 5 de ce décret impute à l'association ou à la fondation, les manquements aux engagements souscrits, commis par ses dirigeants, salariés, membres, et bénévoles.**

\*\*\*\*\*

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'État. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découle la liberté de se réunir, de manifester et de création.

### **ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE**

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

## ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

## ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

## ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

## ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

## ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.



Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

#### ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à ....., le .....

NOM, Prénom et signature  
du Président de l'association ou de la fondation :